

GENERAL
ASSEMBLYASSEMBLEE
GENERALE

CLASSIFIED

A/C.3/377

29 November 1948

FRENCH

ORIGINAL : SPANISH

Troisième session
TROISIEME COMMISSIONDual distribution

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Argentine : Projet de résolution concernant l'article relatif au
"droit de résister aux actes d'oppression et de tyrannie"
proposé par la délégation de Cuba (A/C.3/307/Rev.2)

L'ASSEMBLEE GENERALE,

CONSIDERANT que le "droit de résister aux actes d'oppression et de tyrannie" est un des droits fondamentaux de l'homme, ainsi que le reconnaissent les constitutions de certains Etats Membres,

AYANT EXAMINE la proposition que la délégation de la République de Cuba a faite à cet égard dans le document A/C.3/261,

DECIDE de ne prendre aucune mesure à ce sujet au cours de la présente session,

DEMANDE au Conseil économique et social d'inviter la Commission des droits de l'homme à procéder à l'examen de la question du "droit de résister aux actes d'oppression et de tyrannie" et à examiner la proposition cubaine afin qu'à l'aide des études ainsi faites, elle puisse se prononcer au cours de la prochaine session ordinaire.
